

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 26 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le 26 mars, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de Moulidars, dûment convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à la mairie de MOULIDARS, sous la présidence de Monsieur DESPORT Martial, Maire.

Présents : DESPORT Martial, DUPUIS Eliane, DESVARD Nadège, MAURIN Jean-Bernard, VERGNAUD Josiane, CARNEIRO Sergio, SAID HOUSSEINE Cécile, AURAS Stéphane, TUROTTE Pascal, CLOCHARD Stéphane, DUPUIS Eric

Excusé : CAGIGAL Romuald

Secrétaire de séance : GRANET Charlène

Approbation du compte administratif 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, sous la présidence de Madame DUPUIS Eliane, approuve (10 voix pour), le compte administratif 2017 dressé par Monsieur DESPORT Martial, Maire (sorti pendant la prise de décision).

Approbation du compte de gestion 2017 du Trésorier de Jarnac

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (11 voix pour) approuve le compte de gestion 2017 dressé par Monsieur Martial DESPORT, Maire.

Affectation des résultats exercice 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (11 voix pour), décide d'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

Excédent de fonctionnement 2016 :	24 954,83 €
Excédent de fonctionnement 2017 :	116 360,43 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2017 :	141 315,26 €
Crédits reportés recettes Investissement :	12 127,50 €
Déficit d'investissement 2017 (001) D.I. :	93 175,83 €
Crédits reportés dépenses Investissement :	38 152,91 €
Affectation 1068 :	119 201,24 €
Affectation au 002 :	36 587,60 €

Vote du budget primitif 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (11 voix pour) vote le budget primitif 2018 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	557 397, 60 €
Recettes de fonctionnement :	557 397, 60 €
Dépenses d'investissement :	281 544, 74 €
Recettes d'investissement :	281 544, 74 €

Fixation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (8 voix pour et 3 abstentions), décide de fixer les taux comme suit :

TAXES	TAUX 2018
Habitation	11,74 %
Foncier bâti	14,76 %
Foncier non bâti	43,99 %

Versement subvention au CCAS pour 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée (11 voix pour) décide d'attribuer une subvention de 666€ pour l'année 2018 au CCAS (article 657362 du BP 2018).

Vote des subventions 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions 2018 aux associations et autres organismes publics désignés ci-après :

ASSOCIATIONS/ORGANISMES	MONTANT
LES RANDONNEURS MONTLIARDAIS	200,00 €
DOUBLETTE PETANQUE MOULIDARS-HIERSAC	150,00 €
LE PIGEONNIER D'ARDENNE	150,00 €
BADMINTON AJMV MOULIDARS-VIBRAC	150,00 €
AJMV BASKET	1 500,00 €
AJMV	1 000,00 €
THEATRE EN ACTION	300,00 €
LA MONTLIARDAISE	500,00 €
ASSOCIATION AILAN	2 570,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 000 €
TOTAL	8 520 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier émanant de la communauté d'agglomération du Grand Cognac concernant le transfert de compétence relatif à la fourrière. Les communes sont sollicitées pour savoir si elles souhaitent que la compétence soit transférée vers les communes. Après concertation, les membres du conseil municipal ne souhaitent pas que cette compétence soit transférée aux communes.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les animaux (chèvres et cochons) appartenant à Monsieur CAMPS Jean-Marie, lieu-dit « le Cluzeau » vont être placés dans une ferme pédagogique suite à la procédure engagée contre lui pour divagation et maltraitance.
- Suite à la demande d'un administré concernant l'arrachage de bornes, Monsieur le Maire s'engage à prendre les renseignements nécessaires auprès du service juridique de l'association des maires de la Charente afin de connaître les dispositions à prendre pour remettre les bornes à leur emplacement initial.

La séance est levée à 21h35